



Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 081-200034049-20201214-2020\_128-DE

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN**

# **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

# **2019**

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2019****SOMMAIRE**

Partie 1 - Les indicateurs techniques.....	4
Chapitre 1 - Le territoire desservi.....	4
1.1 - Territoire desservi.....	4
1.1.1. Présentation du périmètre.....	4
1.1.2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement.....	5
1.1.3. Description des limites territoriales de la compétence.....	5
1.1.4. Déchets pris en charge par le service.....	6
1.2 - Compétences.....	6
1.2.1. Répartition des compétences.....	6
Chapitre 2 - La prévention des déchets.....	6
2.1 - Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	6
2.2 - Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés.....	6
Chapitre 3 - La collecte des déchets : organisation.....	8
3.1 - Pré-collecte.....	8
3.2 - Population desservie et taux de variation annuel.....	8
3.3 - Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	9
3.4 - Organisation de la collecte en porte-à-porte.....	11
3.4.1. Spécification de la collecte.....	11
3.4.2. Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers.....	11
3.4.3. Population desservie par la collecte séparée.....	11
3.4.4. Population desservie par la collecte résiduelle.....	11
3.4.5. Part de la collecte séparée dans le service.....	11
3.5 - Fréquence de la collecte.....	12
3.6 - Focus sur les déchetteries.....	12
3.6.1. Jours et heures d'ouverture.....	12
3.6.2. Fréquentation des déchetteries.....	12
3.7 - Évolution de l'organisation de la collecte.....	14
Chapitre 4 - La collecte des déchets : bilan.....	14
4.1 - Déchets collectés en collecte résiduelle.....	14
4.2 - Déchets collectés en collecte séparée.....	14
4.3 - Évolution des tonnages.....	15
4.4 - Performance de collecte.....	15
Chapitre 5 - Le traitement des déchets : organisation.....	15
Chapitre 6 - Le traitement des déchets : bilan.....	15
Chapitre 7 - Impact environnemental et sanitaire.....	16
7.1 - Exemples d'indicateurs.....	16
Chapitre 8 - L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets.....	16
8.1 - Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire.....	16
8.2 - Perspectives d'évolution pour l'emploi.....	16
8.3 - Indicateurs liés aux accidents sur les installations.....	16

8.3.1. Taux de fréquence des accidents de travail.....	16
8.3.2. Taux de gravité des accidents avec arrêt.....	16
Chapitre 9 - La concertation et la gouvernance.....	16
9.1 - Description des moyens d'information et de concertation.....	16
9.2 - Suivi des réclamations et évolutions.....	16
Partie 2 - Les indicateurs économiques et financiers.....	18
Chapitre 10 - Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	18
10.1 - Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	18
10.2 - Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	18
Chapitre 11 - Budget, coût du service et financement.....	18
11.1 - Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.....	18
11.2 - Le coût aidé du service public.....	18
11.3 - Le financement du service public.....	18
Chapitre 12 - Structure du coût.....	18
12.1 - La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus).....	18
12.2 - La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes).....	19
12.3 - La répartition des charges, des produits et du financement.....	20
Chapitre 13 - Coût des différents flux de déchets.....	20
13.1 - La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets).....	20
13.2 - La couverture des charges par les produits par flux.....	21
13.3 - Le coût des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant.....	21
13.4 - La répartition des charges par flux et par étape technique.....	21
Chapitre 14 - Évolution des coûts :.....	22
14.1 - L'évolution des coûts tous flux confondus.....	22
14.2 - L'évolution des coûts par flux.....	22
14.3 - L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne.....	22

## Partie 1 - Les indicateurs techniques

### Chapitre 1 - Le territoire desservi

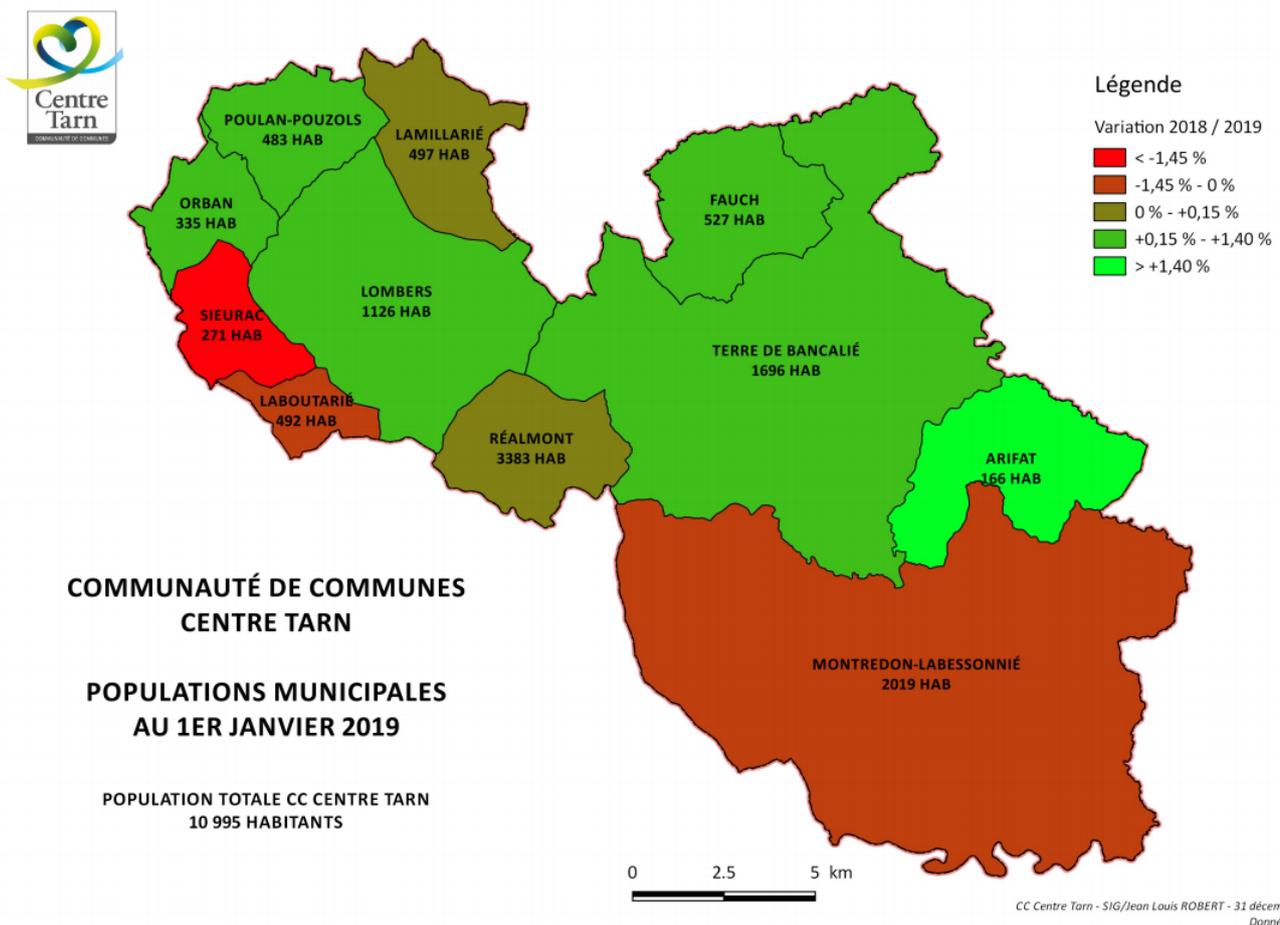
#### 1.1 - Territoire desservi

##### 1.1.1. Présentation du périmètre

#### Limites administratives

Le présent rapport s'applique au territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn qui, en 2019, comprend les 11 communes suivantes :

- Arifat,
- Fauch,
- Laboutarié,
- Lamillarié,
- Lombers,
- Montredon-Labessonnié,
- Orban,
- Poulan-Pouzols,
- Réalmont,
- Sieurac,
- Terre de Bancalié

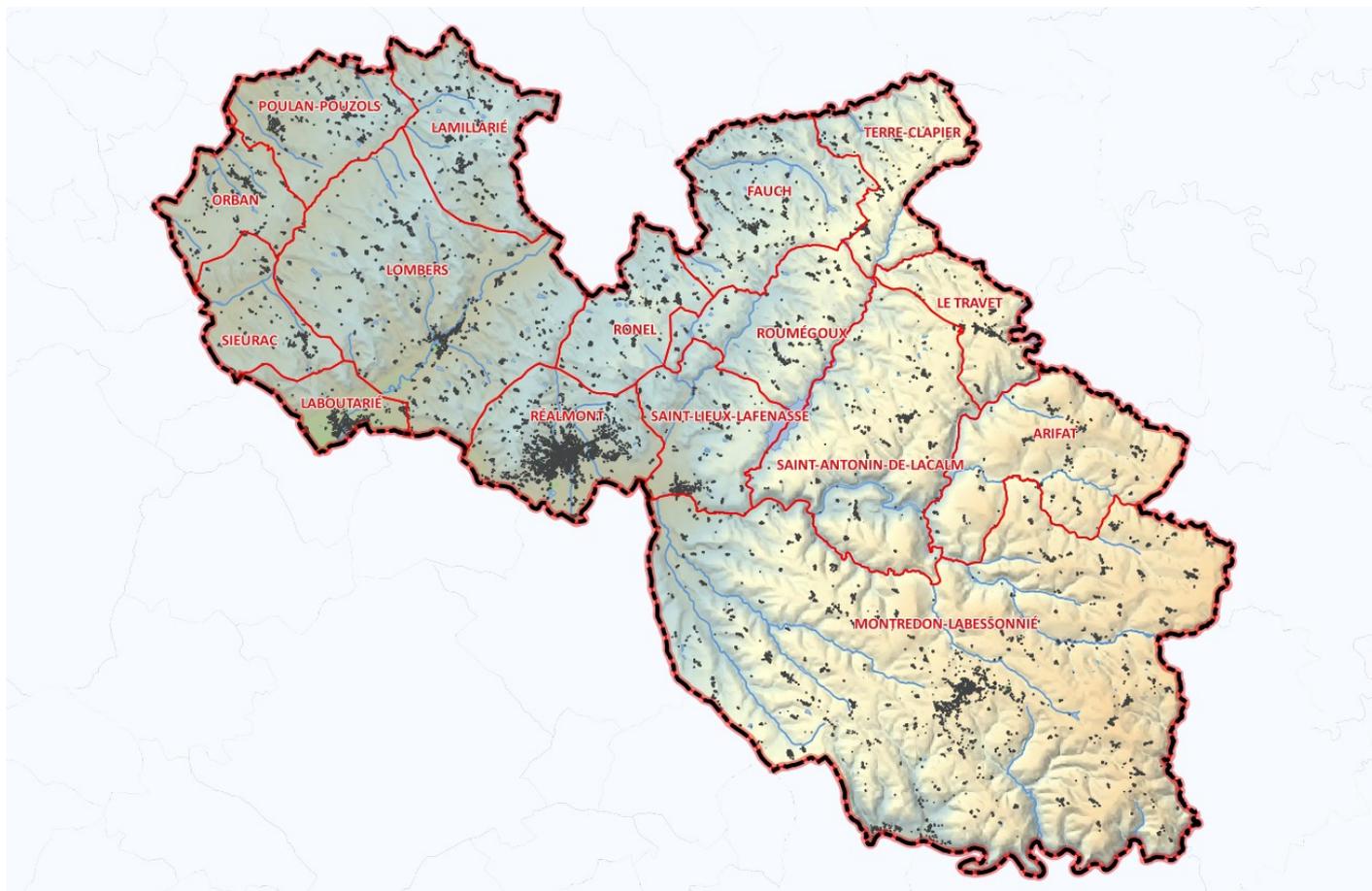


**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2019****Habitat**

Le territoire présente un habitat rural très dispersé avec quelques concentrations dans les bourgs, la plus forte étant localisée dans la ville centre Réalmont qui représente à elle seule 30 % de la population.

Cette répartition est également liée au relief, plus dense dans la plaine de l'Ouest que sur la zone montagneuse de l'Est.

La population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 10 995 habitants et 11 207 habitants pour la population totale<sup>1</sup>.



### 1.1.2. Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Le principe de collecte choisi pour le Centre Tarn est le porte-à-porte en points de regroupement pour les emballages recyclables (hors verre) et les déchets résiduels.

Le verre quant à lui est collecté en points d'apport volontaire.

La collecte des déchets ménagers est assurée en régie par la Communauté de Communes Centre Tarn, le traitement ayant été délégué à Trifyl, syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés créé à cet effet en 1999.

Les déchets résiduels sont apportés directement au bioréacteur situé à Labessière-Candeil, les emballages recyclables sont eux déposés au quai de transfert situé à Graulhet, ils sont ensuite transférés par Trifyl à son usine de tri de Labruguière.

### 1.1.3. Description des limites territoriales de la compétence

La Communauté de Communes Centre Tarn assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire intercommunal.

1 Source INSEE

#### 1.1.4. Déchets pris en charge par le service

Le service collecte deux flux de DMA :

- les emballages recyclables,
- les déchets résiduels.

La collecte concerne aussi bien les particuliers que les professionnels.

En plus des déchets ci-dessus, la collectivité assure un enlèvement à domicile des encombrants pour les personnes à mobilité réduite et collecte également les nombreux dépôts sauvages.

Ces matériaux sont ensuite déposés à la déchèterie de Réalmont.

Elle assure également l'entretien des conteneurs d'apport volontaire de verre dont la collecte et le transfert vers l'usine de traitement (VOA d'Albi) sont assurés par Trifyl.

### 1.2 - Compétences

#### 1.2.1. Répartition des compétences

Selon ses statuts, la Communauté de Communes Centre Tarn est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Toutefois, la Communauté de Communes du Réalmontais ayant adhéré au syndicat mixte Trifyl en 1999, la compétence traitement a été transférée comme pour l'ensemble des collectivités adhérentes à cette nouvelle structure.

Avec la fusion avec la Communauté de Communes du Montredonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2013 donnant naissance à la Communauté de Communes Centre Tarn, la répartition des compétences est restée inchangée.

## Chapitre 2 - La prévention des déchets

### 2.1 - Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tableau suivant détaille les évolutions des déchets collectés de 2010 à 2019, hors déchèteries.

Année	2010		2018		2019			
Popula tion totale	8 084 hab		11 187 hab		11 207 hab			
	Collectes (tonne)	Ratio (kg/hab)	Collectes (tonne)	Ratio (kg/hab)	Collectes (tonne)	Ratio (kg/hab)	Variation 2010/2018	Variation 2010/2019
OMR	1 970	244	2 673	239	2574	230	-2,05 %	- 6 %
CS	471	58	686	61	670	60	+5,17 %	+3,45 %
VERRE	218	27	333	30	362	32	+11,11 %	+15,62 %
<b>TOTAU X</b>	<b>2 659</b>	<b>329</b>	<b>3 692</b>	<b>330</b>	<b>3606</b>	<b>322</b>	<b>-0,30 %</b>	<b>-2,17 %</b>

### 2.2 - Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

La Communauté de Communes Centre Tarn est associée à de nombreuses actions de gestion des déchets.

En termes de préventions, elle participe aux actions menées par le syndicat départemental de traitement des déchets : Trifyl ( Groupe de travail GT prévention).

En outre, **la Communauté de Communes Centre Tarn est engagée depuis 2009 dans une démarche de développement durable** : Agenda 21 local de 2009 à 2015 et depuis le 28 janvier 2020, volontairement, dans un Plan Climat Air Energie Territorial.

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2019**

Ainsi, une **commission Développement Durable**, en plus de la commission Ordures Ménagères/voirie, existe depuis 2009.

**Les membres élus de cette commission ont pour mission de proposer des actions écoresponsables favorables** au développement de l'éco-citoyenneté. Une programmation d'animations environnementale et développement durable est ainsi proposée au vote communautaire chaque année puisque associée à un budget.

Cette programmation se compose à la fois d'actions menées en interne à destination des élus et des agents, et d'actions menées en externe à destination du grand public.

En ce qui concerne la gestion des déchets, des animations de prévention déchets sont réalisées. Une **augmentation des actions de compostage et de broyage** relatives à la gestion des biodéchets est à souligner pour l'année 2019.

En 2018 et 2019, en lien **avec l'acquisition d'un broyeur** par la Communauté de Communes, mis à disposition payante des communes, **des réunions d'information ont été menées à destination des élus et des agents** sur la gestion des déchets verts. Des séances ont été organisées sur l'utilisation du broyat en compostage ou paillage.

**Fortes de ces sensibilisations, des initiatives municipales relatives à la gestion des déchets ont été établies.**

En effet, 3 communes ont organisé à destination des habitants des opérations de broyage : Montredon-Labessonnié, Terre de Bancalié et Arifat.

Des agents utilisent le broyat pour pailler les plantations des espaces publics. En outre, les habitants peuvent sur demande récupérer le broyat.

Le service technique municipal de Montredon-Labessonnié a proposé au conseil municipal d'entreposer au centre du village **une benne destinée aux déchets verts de la population. Action validée**, les déchets verts sont ensuite broyés, avec le broyeur de la communauté de communes, par les agents de Montredon-Labessonnié. **Les habitants peuvent sur demande récupérer le broyat** à des fins de compostage ou de paillage.

**Des actions de démonstration de broyage des déchets verts** ont été réalisées dans le cadre d'événements locaux dont une le 8 novembre 2019 (dans le cadre de l'évènement « Bouge ton climat ») sur la plateforme de compostage installée à proximité du centre de loisirs de Réalmont.

Des actions de communication ont été organisées en partenariat avec Trifyl et/ou le Cpie des Pays Tarnais.

En 2019, au-delà des séances de formation, un animateur de **Trifyl, en partenariat avec la chargée de mission environnement, a organisé des stands de sensibilisation au tri, compostage,...** dans le cadre de **diverses manifestations locales** : forums des associations, marché de pays, de producteurs, soirées à thème, ...

Aussi, **plusieurs supports de communication ont été réalisés en interne et diffusés à savoir :**

- **un flyer intitulé « Fêtes zero déchet »** a été réédité et transmis à toutes les associations locales organisatrices d'événements.
- **Une vidéo** sur le compostage a été réalisée par le service jeunesse intercommunal avec des collégiens de Réalmont et postée sur le site internet de la Communauté de Communes ;
- Une vidéo sur le broyage a été postée sur le site internet centretarn.fr- Rubrique Déchets.

Les associations locales organisatrices de festivités sont plus nombreuses à viser l'écoresponsabilité ( vaisselles à usage multiple, biodégradable ou réutilisable, affichage des consignes de tri,...).

**Des articles de communication** sur le tri des déchets paraissent dans les bulletins communautaires et municipaux mais aussi le site internet : centretarn.fr.

Depuis 2004, **la Communauté de Communes Centre Tarn met à disposition des habitants des composteurs à tarifs préférentiels**. Au 31 décembre 2018, 357 composteurs ont été distribués soit 25 par an depuis 2004.

**Sur l'année 2019, 80 composteurs supplémentaires, soit 3 fois plus que sur les années précédentes, ont été vendus.** Cette augmentation peut se justifier, en partie, par la **volonté communautaire de promouvoir le compostage**, volonté déclinée par la mise en place d'actions :

- réalisation d'un état des lieux sur les pratiques du compostage en Centre Tarn ;
- **diminution du tarif de vente des composteurs** : 15 euros pour un 300 litres et 25 euros pour un 620 litres

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2019

- **exposition d'un composteur de 300 litres dans le hall d'accueil principal** du bâtiment France Services où siège la Communauté de Communes
- **réalisation en interne et diffusion aux 7000 foyers du Centre Tarn d'un guide sur le compostage** également remis à chaque vente de composteur
- Mise en place, grâce au soutien financier de la Région Occitanie, de **3 composteurs collectifs pédagogiques** en partenariat avec des directeurs d'école et de centre de loisirs mais aussi des habitants, nommés référents. Ces derniers ont bénéficié des conseils d'un maître composteur ( salarié CPIE des pays Tarnais). Ces composteurs sont de **véritables supports de communication pour encourager les familles à composter**.

L'ensemble de ces actions vise à réduire les apports de déchets organiques dans les ordures ménagères mais aussi de déchets verts à la déchetterie de Réalmont.

Ces actions étant récentes, leur impact sur la prévention des déchets n'est pas mesurable pour l'instant.

### Chapitre 3 - La collecte des déchets : organisation

#### 3.1 - Pré-collecte

Lors de la mise en place, en 2004, de la collecte sélective sur la Communauté de Communes du Réalmontais, le ramassage était assuré en porte-à-porte dans les zones à habitat dense. Pour cela, une caisse de 70 l de contenance a été distribuée à tous les foyers du territoire.

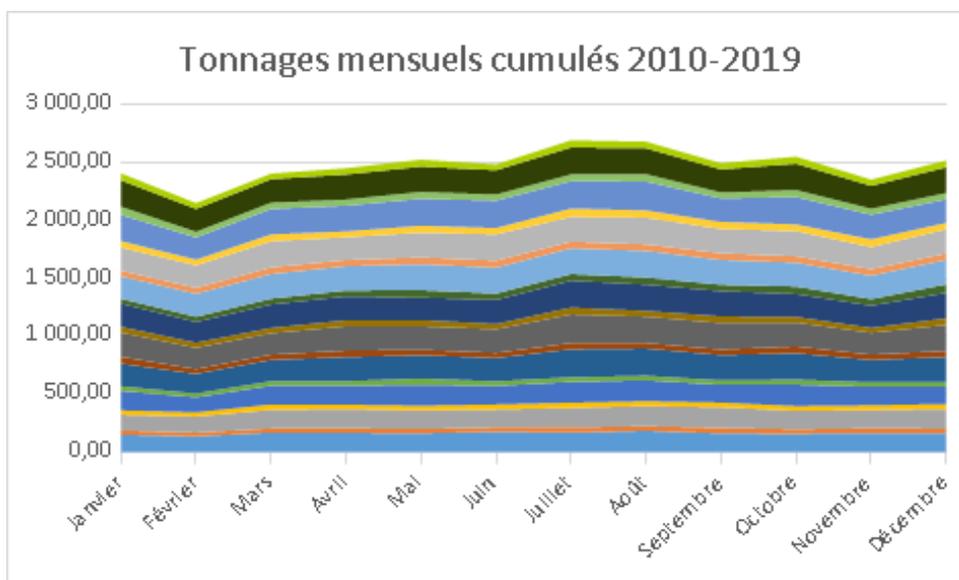
Cette pratique a été conservée même au passage en points de regroupement élargi à tout le territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn, les habitants utilisent la caisse comme contenant de précollecte et moyen de transport vers les conteneurs.

Pour recueillir les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) des habitants, 419 (+4 / rapport à 2018) points de regroupement sont répartis sur le territoire et comprennent 827 conteneurs pour déchets ménagers résiduels à couvercle vert et 707 conteneurs pour emballages recyclables à couvercle jaune. La contenance de ces équipements est de 770 litres.

#### 3.2 - Population desservie et taux de variation annuel

La population totale est de 11 207 habitants en 2019.

Les variations saisonnières sont faibles en Centre Tarn comme le montre le graphique des collectes mensuelles cumulées, Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) et tri de 2010 à 2019.



### 3.3 - Équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire en Centre Tarn concerne le verre et les TLC (textiles, linges de maison, chaussures).

Pour le verre, 84 colonnes sont réparties sur le territoire soit une moyenne de 1 pour 133 habitants.

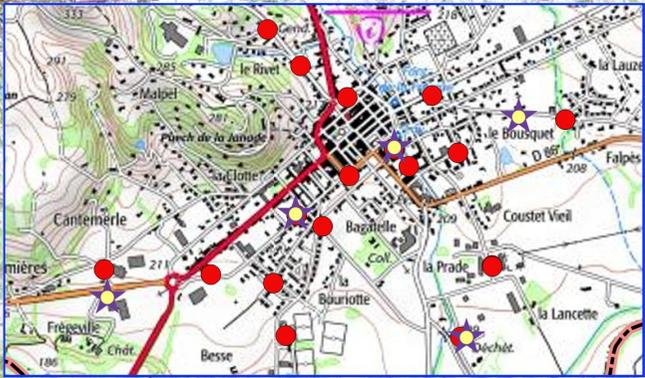
Le parc est disparate, composé de plusieurs modèles et plusieurs matériaux, plastique et métal, de couleur verte. Il reste toutefois en bon état, la collectivité veillant à remplacer les conteneurs les plus anciens par des neufs ou des anciens remis à neuf.

En ce qui concerne les TLC, 13 colonnes de récupération ont été mises en place par le **Relais 81**, entreprise d'insertion qui a collecté près de 42,57 tonnes de textiles et chaussures en 2019. Les bornes sont implantées dans les zones où l'habitat est le plus concentré.

La Communauté de Communes Centre Tarn travaille avec Le Relais afin d'augmenter le parc de conteneurs et détourner un maximum de textiles et chaussures des flux d'OMR.



-  Bornes TLC
-  PAV Verre
-  Limite CC Centre Tarn



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE VERRE ET TLC



### 3.4 - Organisation de la collecte en porte-à-porte

#### 3.4.1. Spécification de la collecte

La collecte est organisée en points de regroupement qui sont au nombre de 419 sur les 335 km<sup>2</sup> du territoire. Ils sont placés au plus près des habitants, plus densément en milieu urbain et comprennent en moyenne 2 conteneurs pour OMR et 1,7 conteneurs pour collecte sélective.

#### 3.4.2. Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Aucun seuil n'a été déterminé à ce jour pour les déchets dits assimilés.

Pour ces producteurs, la Communauté de Communes Centre Tarn n'a, à ce jour, pas instauré de redevance spéciale qui nécessite une collecte des professionnels à part. La communauté de communes met à disposition des conteneurs gratuits pour les emballages recyclables et payants au tarif de 78,46 € (tarif 2019) par conteneur par an pour les déchets résiduels.

#### 3.4.3. Population desservie par la collecte séparée

Toute la population du territoire, soit 11 207 habitants bénéficient d'une collecte séparée d'emballages recyclables.

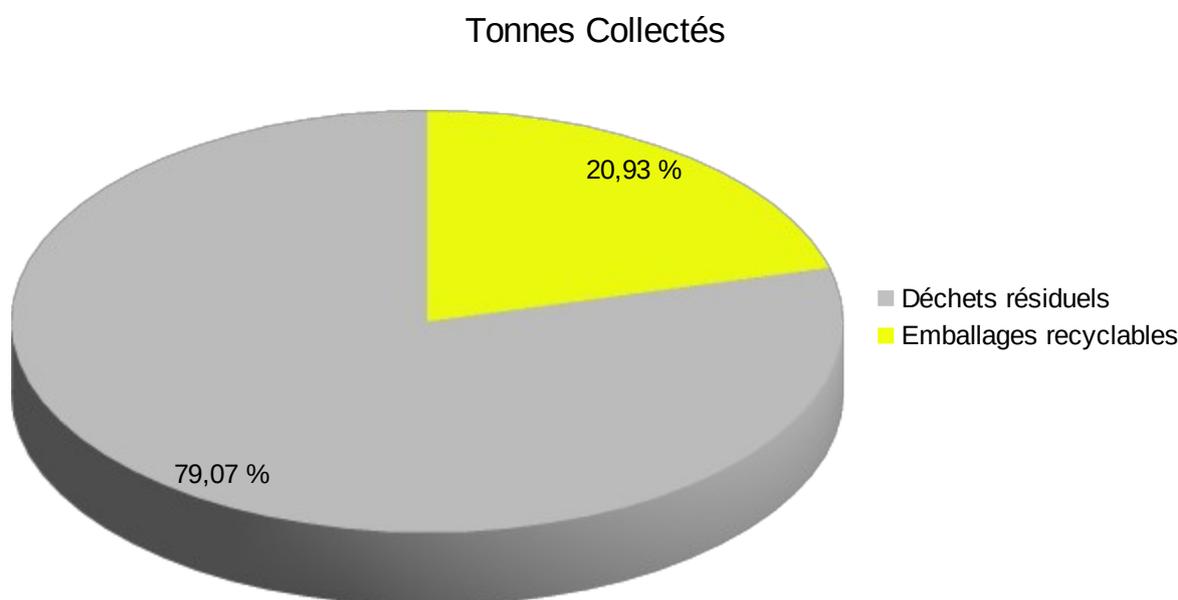
#### 3.4.4. Population desservie par la collecte résiduelle

La collecte résiduelle est également accessible aux 11 207 habitants du territoire.

#### 3.4.5. Part de la collecte séparée dans le service

La collecte des OMA ( Omr+ CS) représente 10 tournées hebdomadaires pour desservir le territoire, dont 4 sont destinés aux emballages recyclables. Les tonnages collectés en 2019 sont les suivants :

Nature	Tonnes collectées
Déchets résiduels	2 560
Emballages recyclables	677



Une légère baisse de la part du tonnage de déchets résiduels sur la part de l'ensemble des déchets collectés est à noter par rapport à 2018 alors que la population a augmentée : - 0,51 %.

La part du tonnage d'emballages recyclables a légèrement augmenté : + 0,51 %.

### **3.5 - Fréquence de la collecte**

La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles est de 1 passage par semaine. Toutefois, aux abords de la ville centre et de certains bourgs, la fréquence est portée à 2, voire à 3 fois par semaine.

La collecte sélective a fait l'objet d'une étude d'optimisation en 2010 qui a conduit à mettre en œuvre, en 2011, une fréquence de 1 fois par semaine dans les zones "urbaines" (Réalmont centre, Montredon-Labessonnié, Saint-Lieux-La-fenasse, Lombers, Laboutarié) et 1 fois toutes les deux semaines en milieu rural.

Toutefois, ces fréquences ont dû être adaptées en fonction des contraintes et la fréquence 1 a été élargie à certains bourgs du territoire, la fréquence générale s'établissant à 0,80 environ.

### **3.6 - Focus sur les déchetteries**

#### *3.6.1. Jours et heures d'ouverture*

Les déchetteries sont gérées par Trifyl. Il en existe une sur le territoire Centre Tarn à Réalmont, zone de la Prade, dont les horaires sont les suivants :

- lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00.

En fonction de leur localisation, certains habitants peuvent également se rendre aux déchetteries de Saint-Germier ou de Saint-Pierre-de-Trivisy.

#### *3.6.2. Fréquentation des déchetteries*

Dans le tableau page suivante, de Sources Trifyl, il est aisé d'extraire les données relatives à la fréquentation des déchetteries. Les habitants du territoire utilisent majoritairement la déchetterie de Réalmont.



### **3.7 - Évolution de l'organisation de la collecte**

Le service de collecte compte 8 agents permanents. Sur la partie prévention d'0,5 ETP et d'un 0,2 ETP est à noter. En effet, afin d'assurer la mise en place d'actions de prévention, deux agents : un technicien en charge de la gestion générale des déchets et une chargée de mission environnement travaillent en binôme depuis septembre 2019 en ce qui concerne la Prévention.

Enfin, le directeur des services techniques assure le pilotage et management des équipes. La chargée de mission environnement, qui pilote et suit la démarche de développement durable Plan Climat Air Energie Territorial est sous la responsabilité du chef de pôle développement territorial.

## **Chapitre 4 - La collecte des déchets : bilan**

### **4.1 - Déchets collectés en collecte résiduelle**

En 2018, 2 560 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées. À raison de 6 tournées hebdomadaires ce sont 37 894 km qui ont été parcourus.

### **4.2 - Déchets collectés en collecte séparée**

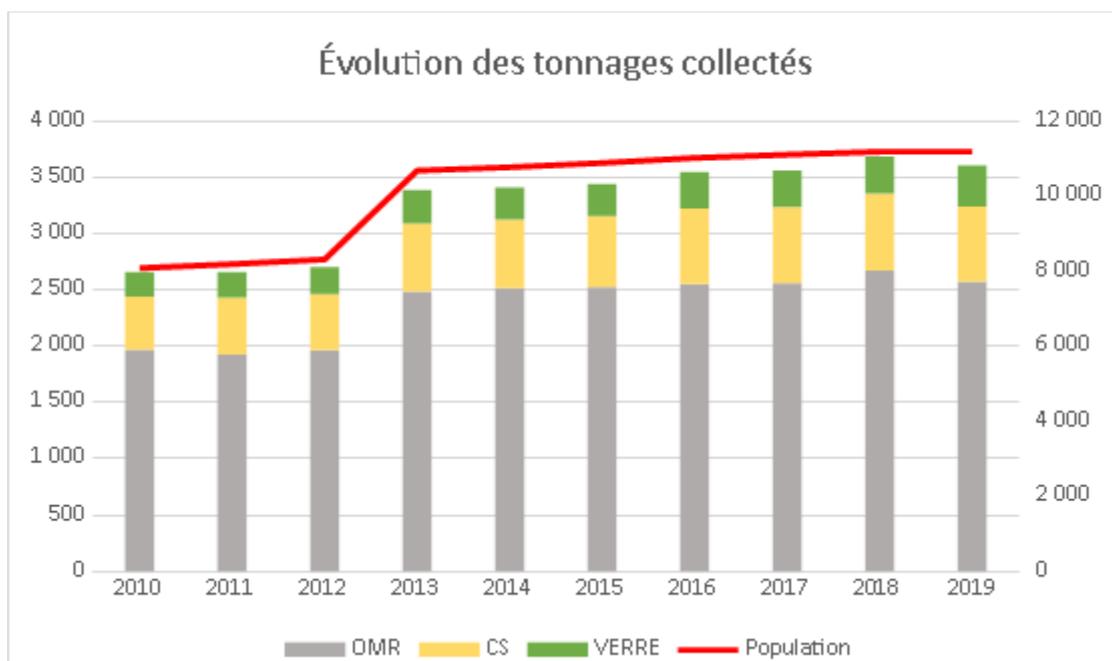
La collecte sélective a porté sur 686 tonnes d'emballages recyclables. Les 4 tournées hebdomadaires ont représenté 27768 km.

Pour le verre, ce sont 362 tonnes qui ont été récoltées.

Depuis mai 2019, une quantification des encombrants a été mise en place. Au total 29 encombrants (soit 12 enlèvements) ont été évacués. 11 encombrants ont été évacués directement du domicile de personnes à mobilité réduite.

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2019

### 4.3 - Évolution des tonnages



Les évolutions de tonnage 2018/2019 sont positives.

Malgré une hausse de la population, le tonnage des OMR collectés a diminué de 113 tonnes par rapport à 2018.

Le ratio passe de 238,9 kg/hab à 228,4 **kg/hab**. La diminution des OMR peut se justifier par des actions de communication relatives au compostage mais aussi au verre ( campagne Trifyl) plus importantes. Le tonnage de la collecte sélective a aussi diminué de 8,5 tonnes par rapport à 2018. Ceci étant sa part sur le tonnage total de déchets collectés reste constante. En outre, la diminution de la collecte sélective peut se justifier par une baisse de consommation d'emballages recyclés par la population. Le ratio passe de 61,3 kg/hab à 60,5 kg/hab.

Pour le verre, 29 tonnes supplémentaires sont à noter.

Le ratio par habitant est de 32 **kg/hab** (+2 kg/hab).

#### 4.4 - Performance de collecte

En 2019, le ratio Kg/habitant de déchets résiduels collectés en Centre Tarn (229,7 kg/hab) est supérieur au ratio moyen du territoire Trifyl (221,2 kg/hab).

Au niveau de la collecte sélective, les 59,8 % de performance quantitative place la collectivité au-dessus de la moyenne Trifyl (56,9%).

Concernant la qualité, malgré une baisse de 0,45 % du taux de refus, celui-ci, à **17,47%**, reste au-dessus de l'objectif du plan régional (15,0%).

Pour le verre, les 32,3**kg/hab** sont **égaux** à la moyenne Trifyl (32,3 kg/hab).

## Chapitre 5 - Le traitement des déchets : organisation

La compétence du traitement des déchets ayant été déléguée à Trifyl, ces éléments ne seront pas repris dans le présent rapport.

## Chapitre 6 - Le traitement des déchets : bilan

La compétence du traitement des déchets ayant été déléguée à Trifyl, ces éléments ne seront pas repris dans le présent rapport.

## Chapitre 7 - Impact environnemental et sanitaire

### 7.1 - Exemples d'indicateurs

Aucun indicateur n'a été institué en Centre Tarn pour l'instant.

## Chapitre 8 - L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

### 8.1 - Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

Le service de collecte des déchets ménagers représente 11 emplois, dont 5 résident sur le territoire, selon la répartition suivante :

- agents de collecte (chauffeurs et ripeurs) : 9 agents dont 2 à temps partiel,
  - secrétariat, comptabilité, finances : 1 agent à temps partiel,
  - encadrement : 1 agent à temps partiel,
  - communication /prévention: 1 agent à temps partiel.
- 1 agent missionné sur la réduction globale des déchets à temps partiel depuis août 2019.

### 8.2 - Perspectives d'évolution pour l'emploi

La mise en place en 2021 du plan d'actions du PLPDMA ( Plan Local de prévention des déchets ménagers et assimilés) pourrait avoir un impact sur l'évolution de l'emploi.

### 8.3 - Indicateurs liés aux accidents sur les installations

#### 8.3.1. Taux de fréquence des accidents de travail

Aucun accident de travail n'a été à déplorer en 2019.

#### 8.3.2. Taux de gravité des accidents avec arrêt

Sans objet.

## Chapitre 9 - La concertation et la gouvernance

### 9.1 - Description des moyens d'information et de concertation

La Communauté de Communes Centre Tarn diffuse l'information sur la prévention et la collecte des déchets ménagers et assimilés par l'intermédiaire de son bulletin annuel, **Points Communs**, publié au mois de juin et sur son site Internet [www.centretarn.fr](http://www.centretarn.fr).

En 2019, des actions d'information et de concertation ont été menées pour réduire la part des biodéchets et des déchets verts (cf rubrique 2,2 du chapitre 2).

### 9.2 - Suivi des réclamations et évolutions

Les agents d'accueil de la Communauté de Communauté Centre Tarn réceptionnent en grande partie les réclamations relatives à la gestion des ordures ménagères.

En 2019, selon ces agents qui centralisent les demandes et les transmettent au service de collecte, les réclamations portent principalement sur :

- l'incivilité des gens en ce qui concerne le respect des consignes de tri ;
- le débordement des conteneurs sur certaines zones notamment la commune de Montredon-Labessonnié
- la propreté des conteneurs particulièrement sur Réalmont (Villages soleil)

Les réclamations augmentent généralement au printemps avant la période estivale.

Le nettoyage des conteneurs est effectué en régie. Il est annuel. Au printemps, les conteneurs OMr sont nettoyés. et à l'automne, les conteneurs du tri.

---

La Communauté de Communes est dans une démarche d'amélioration continue en ce qui concerne la gestion des ordures ménagères en Centre Tarn.

## Partie 2 - Les indicateurs économiques et financiers

### Chapitre 10 - Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

#### 10.1 - Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Le service de la Communauté de Communes Centre Tarn est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La prévention et la collecte sont assurées en régie, le traitement est délégué au syndicat mixte départemental de traitement Trifyl.

#### 10.2 - Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Pour 2019, les principales prestations confiées à des entreprises sont les suivantes :

- location et entretien des véhicules :	116 751 €
- carburants :	50 311 €
- acquisition et réparation de conteneurs :	15704 €
- acquisition et entretien des EPI :	3780 €

### Chapitre 11 - Budget, coût du service et financement

#### 11.1 - Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le bilan financier du service s'établit pour 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	21 667,76 €	139 610,97 €
Fonctionnement :	1 038 912,98 €	1 076 673,51 €
Total :	1 060 580,74 €	1 216 284,48 €

#### 11.2 - Le coût aidé du service public

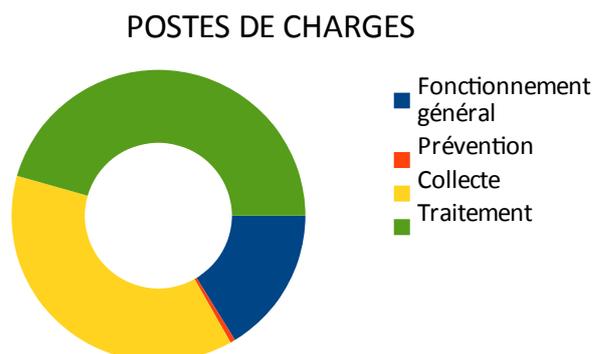
#### 11.3 - Le financement du service public

Le service est financé en quasi-totalité par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), le reste correspondant à des aides et des produits de services..

### Chapitre 12 - Structure du coût

#### 12.1 - La nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

Postes de charges	En euros
Fonctionnement général	170 130,57 €
Prévention	5 617,00 €
Collecte	392 501,36 €
Traitement	476 095,05 €
Total des charges	1 044 343,98 €

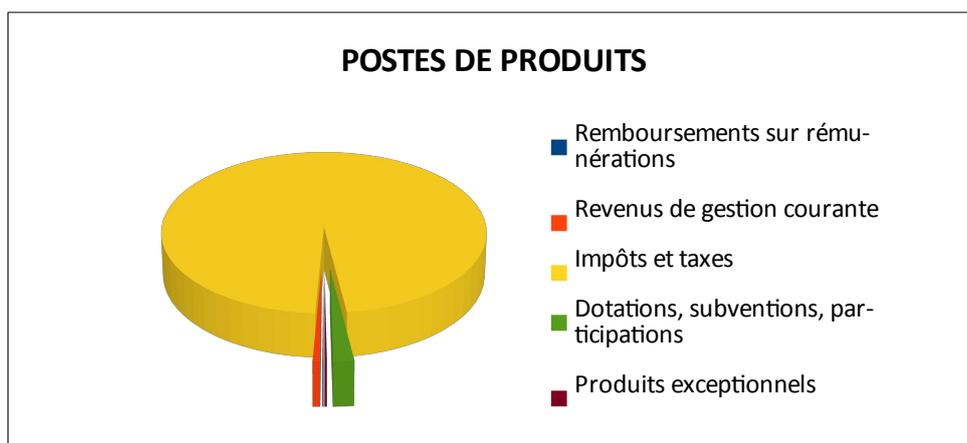


**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

Envoyé en préfecture le 18/12/2020  
Reçu en préfecture le 18/12/2020  
Affiché le  
ID : 081-200034049-20201214-2020\_128-DE

12.2 - La nature des produits (ou montant global et détaillé des recettes)

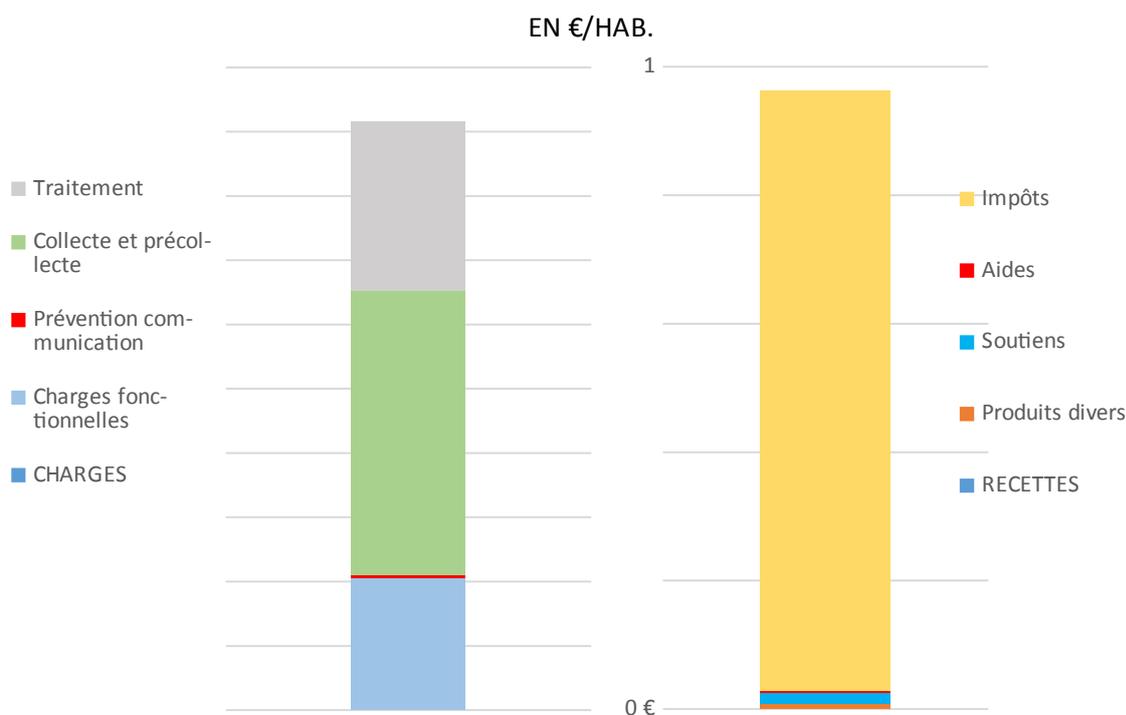
POSTES DE PRODUITS	En euros
Remboursements sur rémunérations	1 108,74 €
Revenus de gestion courante	7 305,28 €
Impôts et taxes	1 047 237,00 €
Dotations, subventions, participations	20 481,81 €
Produits exceptionnels	2 316,68 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 078 449,51 €</b>



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2019**

**12.3 - La répartition des charges, des produits et du financement**

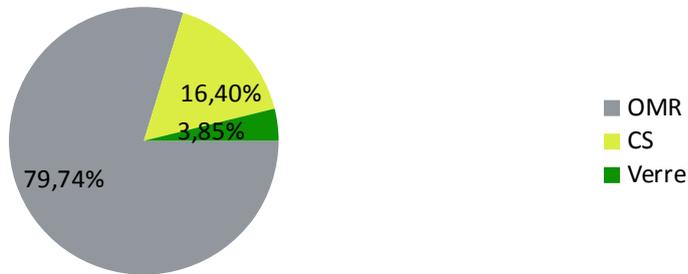
CHARGES		RECETTES	
Charges fonctionnelles	20,52 €	Produits divers	0,75 €
Prévention communication	0,50 €	Soutiens	1,83 €
Collecte et précollecte	44,26 €	Aides	0,21 €
Traitement	26,40 €	Impôts	93,44 €



## Chapitre 13 - Coût des différents flux de déchets

### 13.1 - La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

	OMR	CS	Verre
Coût aidé en euros arrondi	807 000,00 €	166 000,00 €	39 000,00 €

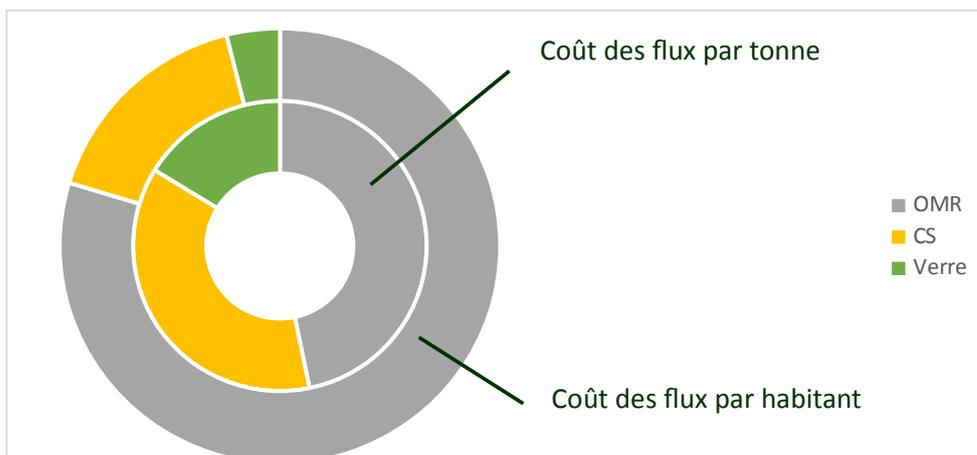


### 13.2 - La couverture des charges par les produits par flux

Le service étant financé par la TEOM, la répartition des produits par flux ne présente aucun intérêt.

### 13.3 - Le coût des différents flux ramenés à la tonne et à l'habitant

	OMR	CS	Verre
Coût des flux par tonne	313,66 €	248,21 €	108,99 €
Coût des flux par habitant	72,04 €	14,84 €	3,52 €



**13.4 - La répartition des charges par flux et par étape technique**

La Communauté de Communes Centre Tarn n'ayant en charge que la collecte, la répartition par étape technique ne présente aucun intérêt.

**Chapitre 14 - Évolution des coûts :**

**14.1 - L'évolution des coûts tous flux confondus**

Postes de charges	2018	2019
Fonctionnement général	166 129,22 €	170 130,57 €
Prévention	4 121,70 €	5 617,00 €
Collecte	407 540,25 €	392 501,36 €
Traitement	464 108,93 €	476 095,05 €
Total des charges	1 041 900,10 €	1 038 912,98 €

**14.2 - L'évolution des coûts par flux**

**14.3 - L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne**

Les coûts, tous flux confondus, sont restés relativement stable de 2018 à 2019.

Compte tenu de la stabilité des coûts et des résultats du service, les évolutions par flux et par tonne sont identiques.